



Société anonyme au capital de 14 004 292,50 euros
Siège social : 14, rue d'Antin – 75002 Paris
RCS Paris 393 010 467

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 OCTOBRE 2014

A.	ETAT DE SITUATION FINANCIERE	5
B.	ETAT DU RESULTAT NET	6
B2.	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	6
C.	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	7
D.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	8
E.	ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS	9
I.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR	9
II.	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	9
1)	Cession de l'enseigne "La Tête Dans les Nuages" et des centres de jeux virtuels attachés	9
2)	Plan de sauvegarde du casino de Collioure	10
3)	Dossier Atlantis Finances SAS – Casino d'Agadir	10
4)	Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Châtel-Guyon	11
5)	Transmissions universelles de patrimoines intervenues sur l'exercice	11
III.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12
IV.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	12
	REFERENTIEL	12
	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	13
	CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS	14
	METHODES DE CONSOLIDATION	14
1)	Périmètre de consolidation	14
2)	Regroupements d'entreprises	14
3)	Date de clôture	15
	REGLES ET METHODES D'EVALUATION	15
4)	Goodwill	15
5)	Tests de dépréciation	15
6)	Immobilisations	16
	• Immobilisations incorporelles	16
	• Immobilisations corporelles	16
7)	Actifs financiers	16
	• Actifs financiers non courants	16
	• Prêts et créances	17
8)	Stocks	17
9)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
10)	Capitaux propres	17
11)	Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel	18

12)	Autres provisions	18
13)	Subventions	18
14)	Impôts différés	18
15)	Actifs et passifs courants et non courants	19
16)	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	19
17)	Passifs financiers	19
18)	Revenus	19
19)	Résultat opérationnel courant	20
20)	Charges ou produits opérationnels non courants	20
21)	Coût de financement	20
22)	Résultat par action	20
23)	Informations sectorielles	20
V.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	21
1)	Goodwill	21
2)	Tests de perte de valeur	21
3)	Immobilisations incorporelles	23
4)	Immobilisations corporelles	24
5)	Autres actifs financiers non courants	26
6)	Stocks et en-cours	26
7)	Clients et autres actifs courants	26
8)	Capitaux propres	27
	• Autorisations accordées	27
9)	Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net	28
	• Emprunts auprès des établissements de crédit	28
	• Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an	29
	• Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation	30
	• Nature du passif de la CECPAS Casino de Collioure dans le cadre du plan d'apurement du passif	31
	• Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées	31
	• Charges financières	31
	• Risques de taux et privilèges accordés	31
	• Risque de liquidité	32
10)	Autres passifs non courants	32
11)	Provisions courantes et non courantes	32
	• Provisions pour litiges	32
	• Avantages postérieurs à l'emploi	33
	• Montants reconnus au bilan	33
12)	Impôts différés	34
	• Impôts différés comptabilisés	34
	• Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif	34
	• Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus	34
13)	Fournisseurs et comptes rattachés	35
14)	Dettes fiscales et sociales	35
15)	Autres passifs courants	35
16)	Actifs et passifs financiers	36

	• Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers	36
	• Reclassement ou décomptabilisation	36
	• Instruments de garantie	37
	• Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés	37
	• Défaillances et inexécutions	37
	• Instruments dérivés	37
	• Risques liés aux actifs et passifs financiers	37
17)	Informations sectorielles	37
	• Analyse du capital investi par activité	38
	• Analyse sectorielle du bilan	38
	• Analyse des résultats par activités	39
18)	Produits et charges opérationnels non courants	39
19)	Impôt sur les sociétés	39
	• Intégration fiscale	39
	• Ventilation de l'impôt sur les résultats	39
20)	Résultat par action	39
21)	Engagements hors bilan	40
	• Dettes garanties par des sûretés réelles	40
	• Engagements donnés	40
	• Engagements reçus	40
	• Créances garanties par des sûretés réelles	40
	• Autres engagements hors bilan	40
22)	Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation	41
23)	Informations relatives aux parties liées	41
	• Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	41
	• Autres transactions avec les parties liées	42
24)	Honoraires des commissaires aux comptes	42
25)	Événements postérieurs à la clôture	42
	• Ouverture d'un nouveau partenariat « jeux virtuels » avec le casino de Collioure	42
	• Réforme de la fiscalité des jeux dans les casinos	42

A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2014	Au 31.10.2013	Notes
Goodwill	21 559	21 559	1
Immobilisations incorporelles	131	165	3
Immobilisations corporelles	5 471	6 622	4
Actifs financiers non courants	1 193	300	5
Impôts différés	141	123	12
Actifs non courants	28 495	28 768	
Stocks et en-cours	157	284	6
Clients	438	391	7
Autres actifs courants	714	1 023	7
Actifs d'impôt exigible	149	159	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 783	1 802	9
Actifs courants	4 242	3 659	
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-	
Total de l'actif	32 737	32 427	

Passif (en milliers d'euros)	Au 31.10. 2014	Au 31.10. 2013	Notes
Capital	14 004	14 004	8
Réserves consolidées	2 000	1 289	
Résultat net part du Groupe	1 344	725	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	17 349	16 018	
Participations ne donnant pas le contrôle	50	56	
Capitaux propres	17 399	16 074	
Emprunts auprès des établissements de crédit	32	289	9
Emprunts et dettes financières divers	55	13	9
Passifs échelonnés non-courant	7 843	8 243	9
Autres passifs non courants	234	243	10
Provisions non courantes	697	645	11
Impôts différés	-	-	12
Passifs non courants	8 860	9 434	
Emprunts auprès des établissements de crédit	259	264	9
Emprunts et dettes financières divers	54	187	9
Passifs échelonnés courant	681	454	9
Fournisseurs	1 828	2 072	13
Dettes fiscales et sociales	2 338	2 479	14
Autres passifs courants	1 286	1 441	15
Provisions courantes	32	23	11
Passifs d'impôt exigible	-	-	
Passifs courants	6 478	6 920	
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	
Total du passif	32 737	32 427	

B. ETAT DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2014	Au 31.10.2013 retraité	Notes
Chiffre d'affaires	18 603	20 052	
Prélèvements	(6 443)	(6 850)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	12 160	13 202	
Autres produits de l'activité	62	77	
Produits des activités ordinaires	12 222	13 279	17
Achats consommés	(878)	(1 207)	
Charges externes	(3 812)	(4 203)	
Charges de personnel	(5 683)	(6 449)	22
Impôts et taxes	(569)	(599)	
Dotations nettes aux amortissements	(1 078)	(1 058)	
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur actifs financiers	1	1	
Sur actifs courants	(41)	(12)	
Provisions nettes des reprises	(78)	25	
Autres produits opérationnels	166	-	
Autres charges opérationnelles	(153)	(219)	
Résultat opérationnel courant	98	(442)	17
Autres produits opérationnels non courants	294	1 541	18
Autres charges opérationnelles non courantes	(261)	(273)	18
Résultat opérationnel	131	826	17
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	(32)	(36)	9
Coût de l'endettement financier net	(32)	(36)	
Autres produits financiers	8	3	
Autres charges financières	(295)	(241)	
Résultat avant impôt	(188)	553	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	21	27	19
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	1 509	147	
Résultat net de la période	1 343	727	
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société	1 344	725	
- participations ne donnant pas le contrôle	(1)	2	
Résultat net par action (part du Groupe)	0,26 €	0,14 €	20
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,26 €	0,14 €	

B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2014	Au 31.10. 2013 retraité
Résultat net de la période	1 343	727
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(9)	(13)
Autres éléments	-	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société	1 334	714
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	2
Résultat global de la période	1 333	716

C. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2014	Au 31.10.2013 retraité	Notes
Résultat net des activités poursuivies	(166)	580	
Charges d'intérêts	9	44	
Produits d'intérêts	(19)	(3)	
Impôt sur les sociétés	(239)	(164)	
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	1 143	262	3
Autres (produits) et charges calculés	261	(99)	
(Plus-values), moins-values de cession	(20)	(37)	
Capacité d'autofinancement	969	584	
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	36	(5)	6
Clients	(379)	3	7
Fournisseurs	372	(9)	13
Variation des autres actifs et passifs	80	514	
Impôt (payé) ou remboursé	226	(3)	
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	1 305	1 084	
Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées	(742)	660	II (1)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 129)	(1 676)	3
Acquisitions d'immobilisations financières	(33)	(33)	5
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise		132	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	32	45	
Cessions d'immobilisations financières	10	30	5
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs			
Intérêts reçus	5	3	
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	41	224	3
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(1 075)	(1 276)	
Flux de trésorerie des opérations d'investissement des activités abandonnées	2 224	(333)	II (1)
Dividendes mis en paiement			
Autres variations	(1)		
Souscription d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	(174)	(251)	9
Remboursement Passifs SFC & Collioure	(458)	(364)	9
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	(80)	388	9
Intérêts payés	(1)	(45)	
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(714)	(272)	
Flux de trésorerie des opérations de financement des activités abandonnées	(9)	-	II (1)
Variation de trésorerie	988	(137)	
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	1 794	1 931	
Trésorerie nette à la clôture de la période	2 782	1 794	

D. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Ecart de conversion	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2012	14 004	-	534	769	15 307	54	15 361
Affectation du résultat			(534)	534	-		
Résultat de l'exercice			725		725	2	727
Distribution de dividendes							
Autres variations				(14)	(14)		(14)
Variation de périmètre							
Au 31.10.2013	14 004	-	725	1 289	16 018	56	16 074
Affectation du résultat			(725)	725	-		
Résultat de l'exercice			1 344		1 344	(1)	1 343
Distribution de dividendes							
Transaction avec des minoritaires						(4)	(4)
Autres variations				(13)	(13)		(13)
Variation de périmètre							
Au 31.10.2014	14 004	-	1 344	2 001	17 349	50	17 399

E. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 14, rue d'Antin – 75002 PARIS – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent. (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 19 janvier 2015, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés annuel de SFC et en a autorisé la publication.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

1) Cession de l'enseigne "La Tête Dans les Nuages" et des centres de jeux virtuels attachés

Au terme d'un protocole d'accord signé le 10 mars 2014, entériné le 28 juillet 2014, le centre de jeux « La Tête Dans les Nuages » situé boulevard des Italiens - Paris 2^{ème} ainsi que le fonds de commerce « La Tête Dans les Nuages » relatif aux contrats de partenariat ont été cédés à un acteur de référence du marché.

Société Française de Casinos se recentre ainsi stratégiquement sur son activité d'exploitant de casinos, son métier historique. Cette opération renforce les ressources financières du Groupe et lui permet ainsi de poursuivre ses investissements tout en faisant face aux échéances financières des plans de continuation en cours.

Au 31 octobre 2014 et en application d'IFRS 5, l'activité « jeux virtuels » a été reclassée en activité non poursuivie dans le compte de résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour les exercices 2013 et 2014.

L'impact de cette activité cédée sur le compte de résultat consolidé du groupe est le suivant :

	31.10.2014	31.10.2013
Chiffre d'affaires	1 673	2 325
Subventions	-	-
Produits des activités ordinaires	1 673	2 325
Achats consommés	(145)	(62)
Charges externes	(1 170)	(1 265)
Charges de personnel	(441)	(513)
Impôts	(33)	(47)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(208)	(292)
Autres charges (transfert de charges)	(4)	(2)
Résultat opérationnel courant	(328)	145
Autres produits et charges opérationnels non courants	1 822	3
Résultat opérationnel	1 494	147
Résultat financier	15	-
Produit d'impôt (impôt) sur les sociétés	-	-
Dépréciation pour maintien à la juste valeur	-	-
Profit (perte) sur activités abandonnées	1 509	147

Et sur le tableau de flux de trésorerie :

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2014	Au 31.10.2013
Résultat net de l'activité « jeux virtuels »	1 509	147
Impôt sur les sociétés	3	-
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	208	290
Autres (produits) et charges calculés	-	(9)
(Plus-values), moins-values de cession	(2 168)	2
Capacité d'autofinancement	(448)	429
Variation du besoin en fonds de roulement	(295)	231
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	(742)	660
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 073)	(407)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 201	75
Cessions d'immobilisations financières	96	-
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	2 224	(333)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(9)	-
Trésorerie à la clôture	1 473	327

2) Plan de sauvegarde du casino de Collioure

Suite à un recours de la société TAHOE pour faire admettre sa créance de 900 K€ au plan de sauvegarde et par arrêt en date du 17 décembre 2013, la Cour d'Appel de Montpellier, considérant qu'il convenait d'inclure la créance de la société TAHOE au plan, a fait droit à la tierce opposition et rétracté le jugement du 6 février 2013 puis renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Commerce de Perpignan.

Par jugement en date du 29 janvier 2014, le Tribunal de Commerce de Perpignan a arrêté le Plan de Sauvegarde de la Société CECPAS CASINO DE COLLIOURE tel qu'il avait été arrêté par jugement du 6 février 2013 en y incluant la créance de la société TAHOE de 900 K€.

La société CECPAS CASINO DE COLLIOURE, filiale du groupe SFC, a déposé un pourvoi en cassation.

Par ailleurs, le groupe continue ses discussions avec la société TAHOE afin de trouver un accord transactionnel. Compte tenu de ces éléments, la créance TAHOE bien qu'incorporée au plan de sauvegarde n'a pas fait l'objet d'une actualisation, son échéance demeurant incertaine.

3) Dossier Atlantis Finances SAS – Casino d'Agadir

Pour faire suite à la décision, le 18 février 2014, de la Cour d'Appel de Paris qui a confirmé le jugement du 21 mai 2012 ; un protocole transactionnel a été signé avec les anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage » le 27 mai 2014.

Ce protocole entérine définitivement tout pourvoi en cassation ou autres recours des parties. En contrepartie, SFC a versé 15 K€ le 19 juillet 2014, expiration du délai ouvert aux anciens acquéreurs pour former un pourvoi à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris.

4) **Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Châtel-Guyon**

En date du 26 septembre 2014, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Châtel-Guyon pour une durée de 1 an à compter du 1er novembre 2014 pour prendre fin le 31 octobre 2015.

5) **Transmissions universelles de patrimoines intervenues sur l'exercice**

Il est rappelé qu'aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2013, le Président de la Société Centre d'Animation Le Phoebus a approuvé la dissolution sans liquidation des Sociétés « SCI de l'Hôtel du Casino » et « SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan » dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil, détenue depuis le 11 octobre 2013 à 100%.

Les patrimoines des Sociétés « SCI de l'Hôtel du Casino » et « SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan » ont ainsi été universellement transférés à son associé unique à effet du 15 novembre 2013.

Aux termes d'une délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil d'Administration de la SA Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon a approuvé la dissolution sans liquidation de la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel a ainsi été universellement transféré à son associé unique à effet du 28 octobre 2014.

Aux termes d'une délibération en date du 17 septembre 2014, le Conseil d'Administration de la SA Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon a approuvé la dissolution sans liquidation de la SCI Foncières des Grands Hôtels dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la SCI Foncières des Grands Hôtels a ainsi été universellement transféré à son associé unique à effet du 4 novembre 2014.

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31.10.2014	31.10.2013
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,95%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	63,50%	63,50%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	94,85%	94,85%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	91,72%	91,72%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	97,55%	97,55%
Société Hôtelière des Splendids et Nouvel Hôtel	Autres	Châtelguyon	395 780 075	Fusionnée dans SEMCG (1)	94,52%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Autres	Châtelguyon	342 241 791	94,85%	94,87%
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Autres	Gruissan	307 605 022	97,53%	97,52%

(1) cf point 5 des « Faits caractéristiques de la période » des comptes consolidés du 31 octobre 2014.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2014 a remplacé la dénomination sociale du Centre d'Animation Le Phoebus par Casino de Gruissan.

Il est rappelé que les patrimoines des SCI de l'Hôtel du Casino et SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan ont été transférés au Casino de Gruissan au 15 novembre 2013. Cf point 5 des « Faits caractéristiques de la période ».

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

IV. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

REFERENTIEL

Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2014 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2014. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Le Groupe SFC a appliqué dans les états financiers clos au 31 octobre 2014 les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er novembre 2013.

Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1er novembre 2013

- ✓ l'IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
- ✓ l'IAS 19 « Avantages au personnel » ;
- ✓ l'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- ✓ l'amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur la compensation des actifs/passifs financiers » ;
- ✓ l'IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- ✓ l'amendement à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- ✓ les améliorations annuelles des IFRS : cycle 2009-2011.

L'application de ces normes n'a pas d'incidence sur le résultat et la situation financière du Groupe au 31 octobre 2014.

Normes et amendements adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2013 :

- ✓ l'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- ✓ l'IFRS 11 « Partenariats » ;
- ✓ l'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- ✓ l'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- ✓ les amendements relatifs aux dispositions transitoires à IFRS 10, 11 et 12 ;
- ✓ les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissements »
- ✓ l'amendement à IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- ✓ l'amendement à IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- ✓ l'amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

Normes et amendements non adoptés par l'Union Européenne :

- ✓ l'IFRS 9 « Instruments financiers » et ses amendements ;
- ✓ l'amendement à IAS 19 « Cotisations sociales de salariés » ;
- ✓ l'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».

L'impact de l'application de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois et réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Casino de Gruissan	Gruissan	110 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	28.02.2017	28.02.2017
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	49 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2015
Châtel casino	Châtel-Guyon	63 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2015
Collioure	Collioure	70 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	09.03.2025	31.01.2015

METHODES DE CONSOLIDATION

1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er novembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, SFC a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode d'un goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et SFC comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des goodwill est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

3) Date de clôture

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clôt le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

REGLES ET METHODES D'EVALUATION

4) Goodwill

Les goodwill sont évalués à leur coût (cf. note 2 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Tests de dépréciation" ci-après.

5) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les goodwill et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 4 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Casino de Gruissan
- Casino de Châtel-Guyon
- Casino de Port la Nouvelle
- Casino de Collioure

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les goodwill.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

6) Immobilisations

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût.

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
 - Gros œuvre et structure : Linéaire sur 20 à 50 ans
 - Aménagements : Linéaire sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : Linéaire sur 2 à 10 ans
- Machines de jeux : Linéaire sur 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 1 à 10 ans

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable car celle-ci est non significative.

7) Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

• Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont des actifs disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

● Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par SFC qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

8) Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

9) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprennent les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

10) Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de SFC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SFC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

11) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés est immédiatement comptabilisé en autres éléments du résultat global.

12) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- provision pour jackpot progressif

13) Subventions

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique, Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

14) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

15) Actifs et passifs courants et non courants

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

16) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

17) Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,
- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

18) Revenus

Les revenus sont constitués par le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

19) Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

20) Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels et les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

21) Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

23) Informations sectorielles

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de SFC ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance

Cette information sectorielle est donc présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Compte tenu de l'opération de cession sur la période, l'organisation interne a été remaniée, et est organisée dorénavant selon les secteurs suivants : casinos et holding.

V. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Goodwill

	31.10.2014	31.10.2013
Valeur d'acquisition à l'ouverture	21 559	19 679
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	1 880
Augmentation	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	21 559	21 559
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtel-Guyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	1 880	1 880
Casino de Port la Nouvelle	596	596
	21 559	21 559

Conformément à IAS 36, le Groupe a effectué un test de perte de valeur du goodwill à la clôture de l'exercice 2013-2014 (cf note 2). Compte tenu des résultats du test de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice.

2) Tests de perte de valeur

Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant les tests d'impairment à la clôture

Les UGT retenues correspondent aux casinos exploités par le Groupe SFC.

Le test de dépréciation de ces goodwill est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les plans d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de chaque UGT et validés par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Capital Cost : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit

- taux sans risque : rendement des obligations d'Etat françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31 octobre 2014 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2013-2014	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2015/2019	2015/2019	2015/2019	2015/2019
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2013-2014	9 426 K€	4 355 K€	2 142 K€	2 678 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2019)	24,2%	35,2%	15,0%	25,9%

Les plans d'affaires des participations ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle. Ils tiennent compte notamment d'une rationalisation des coûts relatifs à chaque exploitation ainsi que d'une croissance mesurée du chiffre d'affaires.

Il est à noter que les nouvelles mesures adoptées par le Parlement dans la loi de finances rectificatives pour 2014 qui modifient le régime fiscal des prélèvements opérés sur les produits brut des jeux des casinos n'ont pas été prises en compte dans l'établissement des plans d'affaires. L'économie liée à l'application de ces nouvelles mesures telles la suppression des prélèvements fixes et du dispositif du « prélèvement à employer » (PAE) représenteraient environ 400 K€ pour le groupe sur une année pleine.

Pour rappel, les hypothèses structurantes 2012-2013 étaient les suivantes :

2012-2013	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2014/2018	2014/2018	2014/2018	2014/2018
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2012-2013	9 507 K€	4 818 K€	2 199 K€	3 522 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2018)	23,2%	35,5%	14,5%	23,4%

Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure
8,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	-145
8,30%	X	X	X	X
7,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure
+1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
X	X	X	X	X
-1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	-114

Variation de l'hypothèse clé qui ramènerait la valeur d'utilité de chaque unité à sa valeur comptable :

- Gruissan : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 2,9 points ;
- Chatelcasino : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 2,3 points ;
- Port-La-Nouvelle : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 3,4 points ;
- Collioure : baisse de la rentabilité attendue en 2019 de 0,7 point ;

Au 31 octobre 2014, et au regard de ces différentes analyses, le groupe n'a pas constaté de perte de valeur.

3) Immobilisations incorporelles

	31.10.2014	31.10.2013
Valeur brute à l'ouverture	549	371
Acquisitions	18	83
Diminutions	(14)	(18)
Variation de périmètre	(183)	112
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Valeur brute à la clôture	370	549
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	384	358
Dotations de l'exercice	49	40
Reprise de l'exercice	(14)	(14)
Variation de périmètre	(181)	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	238	384
Valeur nette	131	165
Dont :		
Autres	15	45
Casinos	116	120
	131	165

La variation de périmètre correspond à la cession du centre de jeux « La Tête Dans les Nuages » situé boulevard des Italiens - Paris 2ème ainsi que du fonds de commerce « La Tête Dans les Nuages » relatif aux contrats de partenariat. Cf point 1 des « Faits caractéristiques de la période ».

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2013	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2014
Autres immobilisations incorporelles	549	18	(14)		(183)	370
Immobilisations en cours						
Valeurs brutes	549	18	(14)		(183)	370
Autres immobilisations incorporelles	384	49	(14)		(181)	238
Immobilisations en cours						
Amort. et pertes de valeurs *	384	49	(14)		(181)	238
Valeurs nettes	165	(31)	-		(2)	131
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2012/2013 s'analysent ainsi :

	31.10.2012	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2013
Autres immobilisations incorporelles	371	83	(18)	-	112	549
Immobilisations en cours						
Valeurs brutes	371	83	(18)	-	112	549
Autres immobilisations incorporelles	358	40	(14)	-	-	384
Immobilisations en cours						
Amort. et pertes de valeurs *	358	40	(14)	-	-	384
Valeurs nettes	13	43	(4)	-	112	165
(*) Dont pertes de valeur	-					-

4) Immobilisations corporelles

	31.10.2014	31.10.2013
Valeur brute à l'ouverture	20 875	18 300
Acquisitions	1 134	2 001
Diminutions	(407)	(1 021)
Variation de périmètre	(5 743)	1 596
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Valeur brute à la clôture	15 859	20 875
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	14 254	13 880
Dotation de l'exercice	1 241	1 308
Reprise de l'exercice	(391)	(934)
Variation de périmètre	(4 716)	-
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	10 388	14 254
Valeur nette	5 471	6 622
Dont :		
Autres	46	1 259
Casinos	5 425	5 363
	5 471	6 622

Les investissements ont représenté dans les casinos de Gruissan 530 K€ dont 35 K€ pour l'Hôtel, Port-la-Nouvelle 127 K€, le casino de Châtel-Guyon 114 K€, le casino de Collioure 324 K€.

Le groupe a investi 933 K€ pour l'acquisition de nouvelles machines à sous ou de nouveaux kits et 160 K€ pour l'agencement et la rénovation des exploitations.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2013	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2014
Terrains	47					47
Constructions	4 008					4 008
Installations techniques	10 399	948	(355)	2	(3 763)	7 232
Autres immobilisations corporelles	6 414	160	(52)	17	(1 975)	4 563
Immobilisations en cours	7	26	(1)	(19)	(4)	9
Valeurs brutes	20 875	1 134	(407)	-	(5 743)	15 859
Terrains	-					-
Constructions	1 773	212				1 985
Installations techniques	7 819	579	(339)		(2 920)	5 139
Autres immobilisations corporelles	4 661	450	(52)		(1 796)	3 264
Immobilisations en cours	-					-
Amort. et pertes de valeurs *	14 254	1 241	(391)	-	(4 716)	10 388
Valeurs nettes	6 622	(107)	(17)	-	(1 026)	5 471
(*) Dont pertes de valeur	-					-

La variation de périmètre correspond à la cession du centre de jeux « La Tête Dans les Nuages » situé boulevard des Italiens - Paris 2ème ainsi que du fonds de commerce « La Tête Dans les Nuages » relatif aux contrats de partenariat. Cf point 1 des « Faits caractéristiques de la période ».

Les mouvements de l'exercice 2012/2013 s'analysent ainsi :

	31.10.2012	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2013
Terrains	47					47
Constructions	2 842				1 166	4 008
Installations techniques	9 790	1 338	(892)	2	161	10 399
Autres immobilisations corporelles	5 615	659	(129)		269	6 414
Immobilisations en cours	6	3		(2)		7
Valeurs brutes	18 300	2 001	(1 021)	-	1 596	20 875
Terrains	-					-
Constructions	1 560	213				1 773
Installations techniques	8 049	649	(879)			7 819
Autres immobilisations corporelles	4 270	446	(55)			4 661
Immobilisations en cours	-	-				-
Amort. et pertes de valeurs *	13 880	1 308	(934)	-	-	14 254
Valeurs nettes	4 420	692	(87)	-	1 596	6 622
(*) Dont pertes de valeur	-					-

5) Autres actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	1	76	239	316
Cumul des pertes de valeur	-	-	(16)	-	(16)
Valeur nette au 31.10.2013	-	1	60	239	300
Investissements			1 076	4	1 080
Cessions, remboursements				(94)	(94)
Variation de périmètre				(95)	(95)
Augmentation (diminution) provenant des pertes de valeur			1		1
Valeur brute	-	1	1 152	55	1 208
Cumul des pertes de valeur	-	-	(15)	-	(15)
Valeur nette au 31.10.2014	-	1	1 137	55	1 193

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction, le paiement différé (60 mois) du solde du prix de cession de la marque « La Tête Dans les Nuages » (1,05 k€ au taux d'intérêt de 4%) ainsi que des autres actifs financiers (dépôts de garantie).

6) Stocks et en-cours

	31.10.2014		31.10.2013	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	138	138	245	245
Stocks de marchandises	19	19	39	39
Total	157	157	284	284

7) Clients et autres actifs courants

	31.10.2014	31.10.2013
Créances clients et comptes rattachés	575	485
Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés)	406	481
Créances sur le personnel	11	6
Créances auprès des organismes sociaux	6	6
Autres créances diverses	181	291
Charges constatées d'avance	148	277
Valeur brute	1 328	1 546
Dépréciation des créances clients	(137)	(94)
Dépréciation des créances diverses	(38)	(38)
Valeur nette	1 153	1 414

Les créances clients et autres actifs courants ne portent pas intérêt.

8) Capitaux propres

		% du Capital	% des Droits de vote
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	470 000	9,23%	9,23%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
M. Alexandre Sanson	48 158	0,95%	0,95%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	91 065	1,79%	1,79%
Public	317 502	6,23%	6,23%
Au 31.10.2013	5 092 470 actions	100,00%	100,00%
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	101 106	1,99%	1,99%
Public	323 619	6,36%	6,36%
Au 31.10.2014	5 092 470 actions	100,00%	100,00%

- **Autorisations accordées**

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 avril 2014, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

- d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises,
- dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.
- d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

9) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, des Passifs actualisés de la Société Française de Casinos et du casino de Collioure dans le cadre de leur Plan de Continuation respectif augmentées des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan.

	31.10.2014	31.10.2013
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	32	289
Passifs échelonnés non courant Société Française de Casinos	5 150	5 471
Passifs échelonnés non courant CECPAS Casino de Collioure	2 694	2 771
	I	8 531
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	5 904	4 602
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	1 972	3 930
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	257	254
Intérêts courus sur emprunts	1	1
Banques créditrices	1	8
Passifs échelonnés courant Société Française de Casinos	587	386
Passifs échelonnés courant CECPAS Casino de Collioure	94	67
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	54	188
	II	905
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	2 783	1 802
	III	1 802
Endettement financier net (I + II - III)	6 086	7 634

- **Emprunts auprès des établissements de crédit**

	31.10.2014	31.10.2013
Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon. D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016. ○ l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011. Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.	91	147

<p>Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port la Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux. D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011.</p> <p>Au 01.09.2010, les modalités de remboursement du solde s'élevant à 868 500 € ont été révisées selon les accords suivants : suspension de 3 trimestrialités et rééchelonnement de celles-ci sur les échéances restantes sans prolongation de durée.</p> <p>Le nouvel échéancier prévoit 18 trimestrialités qui se décomposent en 2 trimestrialités de 41 350 €, 15 trimestrialités de 49 100 € et une 18^{ème} de 49 250 €. La première trimestrialité est fixée au 01.06.2011 et la dernière au 01.09.2015.</p> <p>Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle ainsi que par la caution solidaire de Société Française de Casinos.</p>	196	393
<p>Un crédit consenti par la Société Viixel le 17.02.2010 à la société du Casino de Gruissan anciennement « Centre d'Animation Le Phoebus » pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire.</p> <p>D'un montant initial de 7,5 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 8,90% l'an et est remboursable en 60 mensualités égales de 170,81 € de principal chacune du 25.04.2010 au 25.03.2015.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	1	3
Total courant et non courant	288	543

- **Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an**

	31.10.2014	31.10.2013
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	-	120
Verneuil Participations	13	13
Divers associés	-	14
		147
Divers	41	41
Total	54	188

Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation de Société Française de Casinos

Du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris du plan de continuation en date du 21 juillet 2011, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 8 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.

Par conséquent, les dettes relatives au plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 8 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4.30% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1^{ère} catégorie (AA) au 31 12 2011.

Le résultat de l'actualisation (1 506 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 31 octobre 2011.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a constaté par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liés à la procédure collective (243 K€), conformément à IAS 39-56, au travers du processus d'amortissement lors de chaque remboursement.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos se décompose ainsi :

- **Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation**

	31.10.2014	
	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Passif de la Société Française de Casinos		
Dettes fiscales et sociales	7	68
Dettes fournisseurs	72	732
Dette Partouche	285	2 740
Dette obligataire	177	1 700
Autres dettes	64	618
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	605	5 858
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(18)	(801)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	587	5 057
Dettes non déclarées, non éteintes	-	93
Total	587	5 150

Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan d'apurement du passif du Casino de Collioure

Du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce de Perpignan du plan d'apurement du passif en date du 6 février 2013, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 10 ans (cf. point 2 des « Faits caractéristiques de la période »).

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 10 ans.

Par conséquent, les dettes relatives au plan d'apurement du passif ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 10 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe, en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, et conformément à l'approche qui avait été retenu à la clôture 2011 pour l'actualisation du passif étalé de SFC, il a été retenu un taux d'actualisation de 2,29% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1ère catégorie (AA) au 31 10 2012.

Le résultat de l'actualisation (342 K€) a été comptabilisé en diminution du Goodwill conformément à IFRS 3R dans les comptes consolidés au 31 octobre 2013.

Au regard de l'impôt société, la société a activé une partie de ces déficits reportables (342 K€) estimant que l'impôt différé sur le produit d'actualisation du plan d'apurement du passif est neutralisé par l'existence des déficits reportables.

Dans les comptes au 31 octobre 2014, le Groupe a constaté par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liés à la procédure collective, conformément à IAS 39-56, au travers du processus de désactualisation pour (43) K€.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de CECPAS Casino de Collioure » dans le cadre du Plan d'apurement du passif de CECPAS Casino de Collioure se décompose ainsi :

- **Nature du passif de la CECPAS Casino de Collioure dans le cadre du plan d'apurement du passif**

	31.10.2014	
	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Passif de CECPAS Casino de Collioure		
Dettes fiscales et sociales	11	358
Dettes fournisseurs	12	386
Dette bancaires	44	1 370
Dette TAHOE	27	847
Passif rééchelonné au titre du plan d'apurement du passif avant actualisation	94	2 961
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	-	(267)
Passif rééchelonné au titre du plan d'apurement du passif après actualisation	94	2 694

Il est rappelé que la créance TAHOE bien qu'incorporée au plan de sauvegarde n'a pas fait l'objet d'une actualisation. (cf point 2 des « Faits caractéristiques de la période »)

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2014	31.10.2013
Charges d'intérêts des établissements de crédit	32	19
Charges d'intérêts liées à la désactualisation des passifs	286	232
Charges d'intérêts liées au coût des avantages postérieurs à l'emploi	9	8
Charges d'intérêts des activités poursuivies	327	276

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2014	31.10.2013
Taux fixe	92	150
Taux variable	198	402
Taux 0% (passifs plan de continuation et plan d'apurement)	8 579	8 884
	8 869	9 436
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	941	919
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements	5 490	5 868
Sans garanties ni nantissement	2 437	2 649
	8 869	9 436

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires historiques et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Les caractéristiques du plan de continuation de Société Française de Casinos sont inchangées par rapport au 31 octobre 2013.

Le plan d'apurement du passif de la Société CECPAS Casino de Collioure a été modifié par incorporation de la créance TAHOE de 900 K€. (cf point 2 des « Faits caractéristiques de la période »)

Des discussions sur une éventuelle modification du plan de sauvegarde sont en cours.

10) Autres passifs non courants

Ils concernent principalement le prélèvement à employer correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Ces subventions sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

11) Provisions courantes et non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2013	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Ecart actuariels inscrits en autres éléments du résultat global	31.10.2014
Jackpot progressif	12	22	12				22
Autres	10						10
Total des provisions courantes	23	22	12				32
Provisions pour litiges	292	162	132	30			292
Avantages postérieurs à l'emploi	353	48			(5)	9	405
Total des provisions non courantes	645	210	132	30	(5)	9	697

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par quatre salariés.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France ainsi que les médailles du travail. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2014	
	Siège	Casinos
Indemnités de Fin de Carrière :	de 0 à 30% (table statistique)	
Turn-over		
Taux d'actualisation	2,0%	2,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	2,0%
Taux de charges sociales (moyenne)	45,5%	45,0%
Age probable de départ des salariés	64 ans	64 ans
Médailles du travail : (échéance pour obtention)		
20 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	750 €
30 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 000 €
35 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 500 €
40 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 mois de salaire de base

- **Montants reconnus au bilan**

	31.10.2014	31.10.2013
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	353	314
Coût des services rendus	39	20
Prestations payées	-	(1)
Actualisation (en autres produits et charges financiers)	9	8
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	9	13
Variations de périmètre	(5)	-
Autre	-	-
Valeur actuelle des obligations à la clôture	405	353
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	353	314
Cotisations versées aux régimes	39	20
Prestations payées	-	(1)
Rendement attendu des actifs du régime	9	8
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	9	13
Variations de périmètre	(5)	-
Autre	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	405	353
Charges de personnel (coûts des services rendus)	34	18
Coût financier	9	8
Rendement attendu des actifs du régime (résultat financier)	-	-
Autre	-	-
Charges comptabilisées à la clôture	43	26

12) Impôts différés

• Impôts différés comptabilisés

	31.10.2014		31.10.2013	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	300	100	260	87
Organic	10	3	19	6
Participation des salariés	112	37	89	30
Déficits fiscaux propres à SFC	819	273	1 062	354
Déficits fiscaux propres à CECPAS (Collioure)	267	89	310	103
	1 508	503	1 740	580
Bases d'impôt différé passif :				
Actualisation des dettes liées au plan de continuation (SFC)	819	273	1 062	354
Actualisation des dettes liées au plan d'apurement du passif (CECPAS)	267	89	310	103
	1 086	362	1 372	457
Impôt différé Actif (Passif) net		141		123
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement		141		123

• Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	31.10.2014	31.10.2013
Résultat consolidé avant impôt	1 321	700
Charge (crédit) d'impôt réel	21	27
Taux d'impôt théorique du Groupe	33,33%	33,33%
Taux d'impôt effectif du Groupe	-1,62%	-3,91%
Charge (crédit) d'impôt théorique	(440)	(233)
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences permanentes	(112)	173
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	(104)	(379)
Impôts sans base	7	9
Utilisation de déficits antérieurs non reconnus	670	457
Charge (crédit) d'impôt réel	21	27

• Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus

Au 31 octobre 2014, le montant des reports déficitaires non activés s'élève à :

- 18,0 M€ de reports déficitaires de la société SFC en propre,
- 0,4 M€ de reports déficitaires du groupe SFC intégré fiscalement,
- 3,5 M€ de reports déficitaires du groupe SEMCG intégré fiscalement,
- 4,8 M€ de reports déficitaires de la société CECPAS casino de Collioure en propre.

Tous les déficits sont reportables indéfiniment.

13) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.10.2014	31.10.2013
Dettes fournisseurs	1 530	1 796
Fournisseurs, factures non parvenues	298	276
	1 828	2 072
Dont :		
Casinos	971	1 069
Holding	857	387
Jeux virtuels	-	616
	1 828	2 072

14) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2014	31.10.2013
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	685	680
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	604	699
	1 289	1 379
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	676	693
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	129	152
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	12	28
Etat, charges à payer	233	227
	1 049	1 099
Total	2 338	2 479
Dont :		
Casinos	2 070	2 212
Holding	269	1
Jeux virtuels	-	266
	2 338	2 479

(1) Dont 112 K€ (31.10.2013 : 89 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Casino de Gruissan.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

15) Autres passifs courants

	31.10.2014	31.10.2013
Subventions à moins d'un an	44	42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	389	353
Avances et acomptes reçus	334	308
Autres dettes	3	52
Créditeurs divers	83	21
Autres charges à payer	135	172
Prélèvement à employer (2)	274	482
Produits constatés d'avance	23	10
Total	1 286	1 441
Dont :		
Casinos	940	1 017
Holding	346	-
Jeux virtuels	-	423
	1 286	1 441

(2) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos.

16) Actifs et passifs financiers

- Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31.10.2014	31.10.2013
ACTIF							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres créances rattachées à des participations		Juste valeur	Coût amorti	N/A	1 193	300
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	438	391
	Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				714	1 023
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	1	1
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				2 783	1 802
PASSIF							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	7 930	8 545
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				993	905
	Autres dettes diverses d'exploitation					1 828	2 072
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A	-	-
						1 519	1 684
						2 338	2 479

- Reclassement ou décomptabilisation

Compte tenu de la modification substantielle des termes de son passif initial et en conformité avec la norme IAS 39 :

- Société Française de Casinos a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.
- la société CECPAS exploitante du casino de Collioure a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 10 ans.

- **Instruments de garantie**

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Casino de Gruissan anciennement « Centre d'Animation Le Phoebus » font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2014		31.10.2013	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Casino de Gruissan	1 372 041	0	1 372 041	0

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

Néant.

- **Instruments dérivés**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encourt pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 10 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	993	5 904	1 972	8 869
Actif financier (disponibilité)	2 783			2 783
Position nette avant gestion	1 790	(5 904)	(1 972)	6 086
Hors bilan				
Position nette après gestion	1 790	(5 904)	(1 972)	6 086

-Risque de change : Le risque est jugé non significatif au regard des volumes traités en devises.

17) Informations sectorielles

Suite à la cession des Centres de jeux « La Tête Dans les Nuages » et des partenariats rattachés à l'enseigne, les Casinos de Gruissan, de Châtelguyon, de Port-la-Nouvelle et de Collioure constituent le secteur « Casinos ».

Les autres sociétés du Groupe, celui du secteur « Holding ».

- Analyse du capital investi par activité

Répartition par activité :	31.10.2014		31.10.2013	
	Casinos	22 856	97,3%	22 868
Holding	628	2,7%	(336)	-1,4%
Jeux virtuels	-	-	1 175	5,0%
	23 484	100,0%	23 708	100,0%
Répartition par sites :				
Gruissan	10 671	45,4%	10 609	44,8%
Port-la-Nouvelle	932	4,0%	1 156	4,9%
Châtelguyon	8 529	36,3%	8 568	36,1%
Collioure	2 725	11,6%	2 466	10,4%
Internet (200% Poker)	-	-	(6)	0,0%
Jeux virtuels	-	-	1 175	5,0%
Holding	628	2,7%	(261)	-1,1%
	23 484	100,0%	23 708	100,0%
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	17 399	74,1%	16 074	67,8%
Endettement financier net (1)	6 086	25,9%	7 634	32,2%
Total des capitaux investis	23 484	100,0%	23 708	100,0%

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

- Analyse sectorielle du bilan

	Casinos		Holding		Jeux virtuels		31.10.14	31.10.13
	2014	2013	2014	2013	2014	2013		
Goodwill	21 559	21 559					21 559	21 559
Immobilisations incorporelles	116	119	15			45	131	165
Immobilisations corporelles	5 425	5 363	46			1 259	5 471	6 622
Autres actifs financiers	40	118	1 153			182	1 193	300
Impôts différés actifs	140	120	1			3	141	123
Actifs non courants	27 280	27 280	1 215			-	1 488	28 495
Actifs destinés à la vente								
Stocks et en cours	157	193				90	157	284
Clients et compte rattachés	97	51	341	8		332	438	391
Autres actifs courants	195	403	519	171		449	714	1 023
Actif d'impôt exigible	36	31	113			128	149	159
Actifs courants	486	679	972	179		-	999	1 459
Dettes financières diverses	50		5			14	55	14
Passifs non courants	234	243					234	243
Provisions non courantes	624	525	73			120	697	645
Impôts différés passif								
Passifs non courants	907	768	78			-	134	985
Passifs destinés à la vente								
Fournisseurs	971	1 069	857	387		616	1 828	2 072
Dettes fiscales et sociales	2 070	2 212	269	1		266	2 338	2 479
Autres passifs courants	940	1 017	346	127		296	1 286	1 441
Provisions courantes	22	23	10				32	23
Passif d'impôt exigible								
Passifs courants	4 003	4 322	1 482	515		-	1 178	6 014
Capitaux investis	22 856	22 868	628	(336)		-	1 175	23 484

- **Analyse des résultats par activités**

	Casinos		Holding		Jeux virtuels		31.10.14	31.10.13
	2014	2013	2014	2013	2014	2013		
Produit des activités ordinaires (1)	12 219	13 273	3	6	-	-	12 222	13 279
Charges opérationnelles	11 084	12 714	1 039	1 007	-	-	12 124	13 721
<i>Dont : dotation nettes aux amortissements et provisions</i>	1 138	1 007	57	36	-	-	1 196	1 043
Résultat opérationnel courant	1 135	559	(1 037)	(1 001)	-	-	98	(442)
Autres produits et charges opérationnels non courants	59	127	(26)	1 141	-	-	33	1 268
Résultat opérationnel	1 193	686	(1 062)	140	-	-	131	826
Résultat net des activités arrêtées/cédées					1 509	147	1 509	147

(1) Il n'existe pas de ventes inter segments

18) Produits et charges opérationnels non courants

Au 31 octobre 2014, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'un produit exceptionnel sur le prélèvement à employer de 140 K€ né antérieurement à la procédure de sauvegarde du casino de Collioure et non déclaré au passif et de provisions pour risques liées à la restructuration du casino de Collioure pour 110 K€.

Au 31 octobre 2013, les produits et charges opérationnels non courants représentent principalement le produit de la négociation avec la société ALLIANZ sur les différentes procédures engagées depuis 3 ans à hauteur de 336 K€ et la reprise de provision dans le dossier Atlantis de 800 K€ suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris.

19) Impôt sur les sociétés

- **Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et ses filiales directes constituent également un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2014	31.10.2013
Impôt courant	3	9
Impôts différés	18	18
(Impôt) crédit d'impôt	21	27

20) Résultat par action

(En euros)	31.10.2014	31.10.2013
Résultat net part du groupe	1 344 266	725 128
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	0,26€	0,14€
Résultat net dilué par action	0,26€	0,14€

21) Engagements hors bilan

• Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti le fonds de commerce du casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 22 219 € de titre de la Société Bordelaise de CIC.

Nantissement de la totalité des 39.955 actions du Casino de Gruissan au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

La Société Française de Casinos a donné garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon au profit du Groupe Partouche à hauteur de la créance.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Collioure au profit de la Société Générale à hauteur de 1 063 K€.

Nantissement du fonds de commerce du casino de Collioure au profit des Brasserie MILLES à hauteur de 53 K€.

• Engagements donnés

La société Française de Casinos s'est engagée à racheter les actions restantes de la société CECPAS au prix de 1 € dès la levée des conditions suspensives à la réalisation desdites cessions.

• Engagements reçus

La Société Française de Casinos bénéficie de deux promesses de cessions à hauteur de 1 € pour l'ensemble des actions restantes de la société CECPAS soit 10 000 actions auprès de Messieurs Claude et Fougà, actionnaires de la société CECPAS.

• Créances garanties par des sûretés réelles

Néant.

• Autres engagements hors bilan

Une promesse synallagmatique de vente a été signée le 3 avril 2014 qui prévoit la cession de SEE CORTADE à SFC d'un ensemble immobilier et terrain situés à Collioure actuellement loués à la CECPAS détenue à 80% par SFC.

22) Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2014 12 mois	31.10.2013 12 mois (retraité)
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	4 141	4 686
Charges sociales	1 403	1 651
Avantages postérieurs à l'emploi	27	23
Participation des salariés	112	89
	5 683	6 449
Dont : Casinos	5 385	6 168
Holding	298	281
	5 683	6 449
Effectif à la clôture :		
Cadres	31	33
Agents de maîtrise	19	17
Employés, ouvriers	108	138
	158	188
Dont : Casinos	154	186
Holding	4	2
	158	188

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation au 31 10 14 s'élève à 13 995 heures.

23) Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2014			31.10.2013		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	172	87	259	172	88	260
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	56	18	74	-	-	-
Total	228	105	333	172	88	260

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

- **Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

		31.10.2014			31.10.2013		
		Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
SFC							
Verneuil Participations	Compte courant			(13)		(13)	
Verneuil Participations	Opérations courantes	18		(4)	15	(3)	
Frameliris	Compte courant	1				(120)	
Frameliris	Opérations courantes	441		(207)	205	(82)	
Total		461		(224)	220	(218)	

24) Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 octobre	EXPONENS				EY				EXCO				AL AUDIT		AT	
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)			
	14	%	13	%	14	%	13	%	14	%	13	%	13	%	13	%
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
Emetteur	31	56	31	62	31	53	31	84								
Filiales intégrées globalement	22	40	16	32	20	34	5		18	100	18	100	7	100	5	100
Sous-total	53	96	47	94	51	86	36	84	18	100	18	100	7	100	5	100
Missions accessoires																
Emetteur	2	4	3	6	8	14	1	3								
Filiales intégrées globalement																
Sous-total	2	4	3	6	8	14	1	3								
Total	55	100	50	100	59	100	37	86	18	100	18	100	7	100	5	100

25) Evénements postérieurs à la clôture

- **Ouverture d'un nouveau partenariat « jeux virtuels » avec le casino de Collioure**

Le 1er novembre 2014, Société Française de Casinos a signé un nouveau contrat de partenariat avec le casino de Collioure, dans les Pyrénées Orientales.

- **Réforme de la fiscalité des jeux dans les casinos**

L'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2014, adopté par le Parlement, modifie le régime fiscal des prélèvements opérés sur le produit des jeux des casinos. Cette réforme se traduit par :

-La suppression des prélèvements fixes et du dispositif des recettes supplémentaires, désignées sous le terme de « prélèvement à employer » (PAE), qui s'applique rétroactivement depuis le 1^{er} novembre 2014,

-La refonte du barème du prélèvement progressif et l'application d'un abattement de 6,5% sur le produit des jeux de table non électronique (décret à paraître),

-La refonte du dispositif d'abattement pour manifestation artistique de qualité (MAQ) auquel se substitue un crédit d'impôt pour les dépenses exposées à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le groupe estime à +400K€ l'impact de ces réformes sur son résultat courant sur une année pleine.